

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit complémentaire d'investissement de Frs 119'000.- pour le dépassement du renouvellement du réseau électrique BT aux rues Faïencerie, Elie-Bertrand, Acacias, de Félice

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance de votre Conseil du 7 octobre 2010, vous avez pris acte de la communication CO10.05 portant sur le dépassement du crédit d'investissement pour le renouvellement du réseau électrique basse tension et la pose de microtubes aux rues de la Faïencerie, Elie-Bertrand, Acacias et de Félice. La Municipalité vous informait que des difficultés techniques imprévues avaient malheureusement conduit à un dépassement estimé à Frs 116'000.- par rapport au crédit initial de Frs 344'000.-, crédit que vous aviez octroyé pour ces travaux lors de votre séance du 6 mai 2010.

Analyse du dépassement

Comme cela vous a déjà été précisé dans la communication précitée, le dépassement est essentiellement dû à l'inflation des coûts de la main-d'œuvre. Il s'explique pour les raisons suivantes :

- Difficultés rencontrées lors de l'utilisation des conduites électriques existantes : dans le cas d'un chantier multi-énergies standard, les fouilles sont ouvertes sur toute la rue pour changer les tuyaux d'eau et de gaz. Le réseau électrique pose alors de nouveaux tubes dans la fouille. Or, sur le présent chantier, aucune fouille n'était envisagée, à l'exception de celle réalisée à la rue des Acacias. La technique choisie consistait à utiliser les conduites électriques existantes pour y glisser le nouveau câble électrique. Or, l'utilisation de ces conduites s'est avérée beaucoup plus longue et compliquée que prévue, le terrain étant souvent inondé et, les armures métalliques des anciens câbles étant partiellement endommagées par la rouille et se cassant lors du retrait du câble à remplacer.
- Accès aux maisons : sur un chantier de réfection multi-énergies standard, l'accès de la route aux maisons est grandement facilité par la pose de nouvelles conduites d'eau et de gaz. Le raccordement au réseau électrique se fait rapidement et en cas de problème d'accès aux maisons, le câble existant est simplement manchonné au nouveau câble en bordure de parcelle. Pour la pose de fibre optique, la méthode ne peut être utilisée et il convient de pénétrer dans chaque maison.
- Renfort de main-d'œuvre externe : il a fallu faire appel à des monteurs externes en raison des nombreux chantiers ouverts en parallèle (Uttins et Indépendance notamment) et de l'absence pour cause de maladie de plusieurs des monteurs du Réseau électrique. Or, la facturation horaire des monteurs externes s'élève à

hauteur de Frs 100.- (y compris l'outillage, un véhicule et un char de pose), alors que celle d'un monteur interne se monte à Frs 60.-.

Récapitulatif des surcoûts

Les surcoûts se répartissent de la manière suivante :

Ce chantier, aujourd'hui terminé, a nécessité un volume de travail de 2'000 h. En général, le Service des énergies n'établit pas explicitement un nombre d'heures au départ d'un nouveau chantier. Il se base sur l'expérience historique des coûts d'un rendu-posé standard pour fixer le coût global d'un chantier. Une calculation ultérieure se basant sur le devis rendu-posé pour ce chantier permet d'établir un volume de travail d'environ 750 h. Il y a donc un dépassement d'environ 1'250 h au taux horaire interne du service de Frs 60.-.	Frs 79'000.-
Les deux monteurs externes appelés en renfort ont travaillé environ 1'000 h. Le taux horaire payé a été de Frs 100.-, soit Frs 40.- de plus imputés sur le crédit.	Frs 40'000.-
Total	Frs 119'000.-

Comparatif entre le devis et les coûts réels

	Devis	Coûts réels
Génie civil	Frs 195'000.-	Frs 200'000.-
Réseau électrique rendu-posé	Frs 130'000.-	
Infrastructure fibre optique rendu-posé	Frs 19'000.-	
Matériel électrique		Frs 78'000.-
Matériel fibre optique		Frs 11'000.-
Main-d'œuvre et prestations externes		Frs 106'000.-
Main-d'oeuvre SEY		Frs 68'000.-
Total	Frs 344'000.-	Frs 463'000.-

Surveillance des coûts

Sur la base de l'expérience de l'installation de ce nouveau réseau et afin d'éviter tout dépassement lors de l'extension du réseau de Fibre Optique dans d'autres rues, les mesures suivantes seront prises :

- mise en place d'une méthode permettant d'avoir un meilleur suivi des coûts,
- identification claire du volume de la main-d'œuvre lors de l'établissement du devis. Le responsable du chantier aura pour mission de suivre régulièrement l'évolution de la main-d'œuvre,
- pointage plus régulier sur le matériel sorti du stock.

Boussole 21

L'analyse Boussole 21 n'a pas été effectuée pour ce préavis étant donné que les travaux ont déjà été réalisés et que le préavis vous a été présenté antérieurement à la mise en œuvre de cette analyse au sein de la commune.

Financement

Cette dépense sera financée par prélèvement au fonds de renouvellement du réseau électrique (compte no 928.1801.2).

Les charges annuelles d'exploitation se limiteront aux frais d'entretien, soit Frs 2'400.-(2%).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à achever les travaux de renouvellement du réseau électrique BT aux rues Faïencerie, Elie-Bertrand, Acacias et de Félice.

Article 2: Un complément de crédit au compte d'investissement, d'un montant de Frs 119'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4208 «Réfection BT Faïencerie-Bertrand-Acacias-Félice » et amortie par un prélèvement au fonds de renouvellement du réseau électrique.

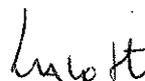
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur C. Pillonel